

L'Academy pour votre établissement

Ce qu'il faut savoir avant de décider



Ce document est destiné à la direction et au service gestionnaire. Il présente en deux pages ce qu'est **The Big Challenge Academy**, ce que couvre la licence, ce qu'elle coûte et comment elle s'achète.

De quoi s'agit-il

The Big Challenge Academy est une plateforme d'apprentissage de l'anglais, souscrite par l'établissement pour l'année : une bibliothèque de séries en anglais et un compte professeur permettant d'assigner des devoirs autocorrigés et de suivre la progression de chaque élève.

Elle est éditée par l'équipe qui organise depuis 1999 le jeu-concours national d'anglais, auquel participent chaque année plus de 180 000 élèves français dans 2 500 établissements — une expérience dont l'Academy tient son niveau d'exigence, pédagogique et technique.

L'inscription au jeu-concours et l'abonnement à l'Academy sont **indépendants** : l'un ne conditionne pas l'autre.

Ce que couvre la licence

La licence donne le même accès au primaire et au collège : ce qui change est le **niveau des contenus servis aux élèves**, pas l'étendue du service.

Compris dans la licence	
Contenus	La bibliothèque de séries, de A1 à B1 — 127 séries, 25 000 questions, servies au niveau des élèves
Devoirs autocorrigés	Sans limite de nombre, avec date de rendu
Différenciation	Chaque élève au niveau qui lui convient, une seule préparation pour l'enseignant
Suivi des élèves	Tableau de bord de la classe, en temps réel
Bulletins CECRL	Établis automatiquement (collège)
Ressources imprimables	Toutes les ressources peuvent être imprimées et utilisées sur papier
Nombre de classes	Illimité
Nombre d'élèves	Illimité
Enseignants	Tous les enseignants d'anglais du niveau concerné
Événements	CLASS Challenge et rendez-vous de l'année inclus
Durée	Douze mois à compter de la mise en service

Le coût

La licence court **douze mois à compter de sa mise en service** — l'établissement peut donc souscrire à n'importe quel moment de l'année — et couvre l'établissement entier pour le niveau concerné. Elle donne lieu à **un seul paiement et un seul bon de commande** : pas de facturation par élève, pas de régularisation en cours d'année.

L'offre pour le lycée ouvrira à la **rentrée 2027**.

120 € TTC par an pour toute l'école primaire (CM1-CM2) · **240 € TTC par an** pour tout le collège (6e-3e).
Un seul montant, quel que soit le nombre de classes et d'élèves.

Comment s'engager

- 1 *Essayer d'abord* : l'essai est **gratuit pendant 30 jours**, sans carte bancaire, et il est ouvert à **tout l'établissement**. Toute l'équipe d'anglais peut créer ses classes et faire travailler ses élèves en conditions réelles avant qu'aucune décision ne soit prise.
- 2 *Faire établir le bon de commande* : le document se remplit et se signe en une page (fiche « Bon de commande » jointe).
- 3 *Régler la licence* : un paiement unique pour les douze mois.

Questions fréquentes

- **Faut-il un équipement particulier ?** Non. L'Academy fonctionne sur les postes de l'établissement, sur tablette et sur les appareils personnels des élèves. Et l'usage n'est pas nécessairement numérique : **toutes les ressources peuvent être imprimées**, ce qui permet de travailler en classe sans équipement.
- **Que deviennent les données des élèves ?** Elles sont hébergées dans l'Union européenne et ne sont partagées avec aucun tiers. Le détail figure sur la fiche « L'Academy et les données de vos élèves ».
- **Que se passe-t-il au terme des douze mois ?** La licence s'arrête à son terme. Elle ne se reconduit pas automatiquement à l'insu de l'établissement.
- **Qui peut l'utiliser ?** La licence couvre l'établissement entier, sans aucune restriction : tous les enseignants d'anglais peuvent créer leurs classes.
- **Et si l'établissement participe également au jeu-concours ?** Le jeu-concours et l'Academy sont **totalement indépendants** l'un de l'autre : ni l'un ni l'autre n'est une condition d'accès. Rien ne change à l'inscription au concours, qui reste facturée par élève, séparément.

Un enseignant de l'établissement a demandé que ce document vous soit transmis. Il reste votre interlocuteur pour toute question sur l'usage pédagogique ; notre équipe répond aux questions administratives à l'adresse ci-dessous.